

Sujet : [INTERNET] enquete publique projet eolien champguyon

De : > j: [redacted] >.fr>

obs. 110

Date : [redacted]

Pour : d [redacted]

Bonjour

Ci-joint mes remarques et mon avis dans le cadre de l'enquête publique Intervent – Griottes à Champguyon

Cordialement,

Sans virus.ww

— Pièces jointes :

221020 reponse enquete griottes bill.pdf

39,1 Ko

Jacques BILESIMO
19 rue des Cités
51 310 ESTERNAY
☎ 09.73.26.10.69
📠 06.16.44.06.95
✉ jacques@bilesimo.fr

Esternay, le 20 octobre 2022,

Objet : Projet éolien de Champguyon (Griottes)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Résident à Esternay, commune limitrophe de celle de Champguyon, je tenais à vous faire part de quelques réflexions personnelles concernant ce projet éolien.

La lecture des documents joints à l'arrêté d'enquête publique m'amène à faire les remarques suivantes où je cite entre guillemets le texte exact fourni par le promoteur éolien puis je le commente :

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE :

- En page 3 on voit que trois types d'éoliennes sont "proposées" . Comment les citoyens et à fortiori les services décideurs de l'état peuvent-ils s'exprimer objectivement sur un projet sans en connaître ses données exactes ?

- En page 8 «CLIMATOLOGIE» on lit ceci : «De plus, une éolienne récupère rapidement (2 à 3 mois) toute l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication, son installation, sa maintenance et son démantèlement» . Je me permets d'en douter ... Aucun chiffre n'est par ailleurs fourni.

- Page 9 «GÉOLOGIE ET TOPOGRAPHIE» :

«En phase d'exploitation, les éoliennes généreront des vibrations dans le sol, du fait de leur fonctionnement» puis «L'impact permanent du projet sur les sols et le sous-sol est donc négligeable» . J'aurais aimé que cet aspect «négligeable» soit chiffré, les vibrations dans le sol étant parfaitement mesurables (intensité, spectre de fréquence) et comparables avec d'autres activités industrielles.

- Page 11 «URBANISME ET ACTIVITES ECONOMIQUES» :

«Le futur parc éolien sera situé à une distance relativement importante des habitations les plus proches» . Quelle distance ?

- Page 12 «SERVITUDES AÉRIENNES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION» :

«Le projet a obtenu des avis favorables pour la plupart des services concernés». La plupart laisse donc sous-entendre qu'il y a eu des avis défavorables ou pour le moins des avis réservés. Lesquels ? Par ailleurs il est bien connu que les éoliennes perturbent notablement la propagation des ondes notamment en bande UHF qui couvre la télévision TNT et certains services de secours (Sapeurs pompiers, ...) .

- Page 13 «AMBIANCE SONORE» :

«De plus, un contrôle de réception acoustique du parc éolien sera réalisé lors de la mise en service du parc afin de vérifier la conformité du projet avec la loi. En cas d'émergence vérifiée, un bridage des éoliennes concernées sera effectué. Il consiste simplement à un fonctionnement en mode réduit pour les vitesses de vents et directions concernées. »

Qui pourra avoir accès à ces données ? Existera-t-il une traçabilité des mises «en mode réduit» ? Le retour d'expérience vis-à-vis de parcs éoliens existants semble démontrer le contraire ...

- Page 16 «L'AVIFAUNE» :

«Le site se tient bien à l'écart des axes migratoires» . Eh oui il y a bien longtemps que les grues et autres cigognes que l'on voyait fréquemment dans la région ont détourné leurs trajectoires suite à l'invasion éolienne locale ...

- Page 18 «PAYSAGE ET PATRIMOINE» :

«Globalement, le projet éolien de Champguyon constituera un ensemble visible dans la continuité des implantations en service et futur dans le secteur étudié.» Donc on en voit déjà alors pourquoi ne pas en rajouter ça va changer quoi ? Vas-y intervient remets ta tournée!

- Page 20 photomontage intitulé «Panoramique DH010 - A Champguyon-le-Bas, à environ 964 m du projet». Aucune honte à montrer un arbre qui ne doit pas dépasser les 20 mètres de haut à un visuel quasi des 2/3 en hauteur par rapport à une éolienne. Moi j'appelle cela de la publicité mensongère.

- Page 25 pour clore cette note on constatera sur ce charmant croquis que la présence d'éolienne est totalement sans danger... Au moins nous connaissons les routes qu'il faudra éviter au cas où.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT :

- Page 12 : Toujours de curieuses approximations sur le nombre de foyers potentiellement alimentés. 26400 MWh par an pour une puissance installée de 12 MW cela signifie un rendement de 25% ce qui paraît excessif par rapport aux données connues, plus proches des 20% pour cette année. Et 26400 MWh pour 4300 foyers cela fait 6.14 MWh par foyer. Perso je suis célibataire, j'ai une petite maison, je chauffe modérément et suivant hivers je consomme de 7.5 à 10 MWh par an... Pour avoir consulté plusieurs documents relatifs à des projets éoliens c'est toujours pareil leurs promoteurs gonflent les chiffres ou alors il y a la petite étoile "sauf chauffage". C'est vrai ne plus se chauffer est dans l'air du temps...

- Page 16 : A propos du démantèlement il est écrit ceci : «La remise en état du site ainsi que le démantèlement des éoliennes et des infrastructures sont aux frais et sous la responsabilité de l'exploitant. Il est donc important de bien définir ces coûts afin de constituer et d'apporter les garanties financières.» . Quel est ce coût ? Et si la SEPE Griottes - société généreusement dotée de 40000 euros de capital social - faisait faillite qui paiera ? Les réserves de 50000 euros par éolienne ne suffiront pas c'est évident. Par ailleurs le démantèlement complet des embases en béton n'est actuellement pas imposé ce qui semble curieux d'un point de vue écologique.

Bref je préfère arrêter là car il y en aurait encore beaucoup à écrire.

L'imprécision des données issues de ces documents, qui par moment frisent la malhonnêteté intellectuelle, ne me donne pas du tout confiance. De plus il est évident que le sud ouest marnais commence à être totalement saturé par ces installations industrielles. Je n'ai pas envie qu'Esternay soit encerclé par ces engins. Le faible rendement et la production aléatoire par définition des éoliennes sont aussi des points fortement négatifs. Gâcher les paysages et créer des nuisances pour un résultat de plus médiocre est à mon sens inadmissible.

En conséquence j'émet un avis défavorable vis-à-vis de ce projet.



J. BILESIMO